

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ARRETÉ N° 00017 /MINEPDED DU 18 OCT 2023  
FIXANT LES MISSIONS DU CENTRE D'ÉCHANGE NATIONAL  
D'INFORMATIONS SUR L'ACCES ET LE PARTAGE JUSTE ET EQUITABLE DES  
AVANTAGES ISSUS DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES.-

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,**

- VU** la Constitution ;
- VU** la Convention sur la diversité biologique adoptée le 22 mai 1992 et ratifiée le 19 Octobre 1994 et son Protocole de Nagoya adopté le 29 octobre 2010 et ratifié le 30 novembre 2016 ;
- VU** la loi n°64/LF/23 du 13 novembre 1964 portant protection de la santé publique;
- VU** la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- VU** la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- VU** la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ;
- VU** la loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- VU** la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- VU** la loi n°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun ;
- VU** la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- VU** la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- VU** la loi n°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'Accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur utilisation ;
- VU** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre modifié et complété par le décret n°95/145-Bis du 04 août 1995 ;
- VU** le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la fonction publique de l'Etat modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- VU** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
008107	06 OCT 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

**VU** le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

**ARRETE :**

**CHAPITRE I**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- (1) Le présent arrêté fixe les missions du Centre d'Echange National d'informations sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, en abrégé « CH-APA »

(2) Il est pris en application des dispositions de l'article 35 de la loi n°2021/014 du 21 juillet 2021 régissant l'Accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés aux connaissances traditionnelles associées et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur utilisation.

**CHAPITRE II**  
**DES MISSIONS**

**ARTICLE 2.**- (1) Le Centre d'Echange National d'informations APA est la plateforme virtuelle de partage d'informations relative à l'APA.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de servir de plateforme centralisée permettant de diffuser les informations relatives aux activités se rapportant au processus APA ;
- de constituer et gérer la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées ;
- de favoriser le renforcement de la transparence du mécanisme APA.

(2) La gestion du CH-APA est assurée par un Point Focal désigné par le Ministre chargé de l'environnement.

**CHAPITRE III**  
**DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

**ARTICLE 3.**- Le Point Focal du CH-APA adresse un rapport annuel d'activités au Ministre chargé de l'environnement.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
008107	06 OCT 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

**ARTICLE 4.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en anglais et en français. /-

Yaoundé, le 18 OCT 2023

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
008107	#06 OCT 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	